

HONORAIRES TTC maximums de Patrick GARCIA E.I.

Applicables à compter du 10 février 2026

IMMOBILIER ANCIEN Mandat de vente / de recherche

(Maison, appartement, immeuble)

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 100 000 €	7 000 €
De 100 000 à 139 999 €	7 %
De 140 000 à 249 999 €	6.5 %
De 250 000 à 399 999 €	6 %
Supérieur ou égal à 400 000 €	5 %

(Garage, Terrain)

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 15 000 €	2 500 €
De 15 000 à 49 999 €	3 500 €
Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %

PROGRAMMES NEUFS (V.E.F.A.)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES
Selon grille tarifaire du promoteur	Suivant mandat promoteur

VIAGER

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 60 000 €	6 000 €
De 60 000 à 99 999 €	10 %
De 100 000 à 149 999 €	9 %
De 150 000 à 299 999 €	8 %
De 300 000 à 499 999 €	7 %
Supérieur ou égal à 500 000 €	6 %

HONORAIRES TTC maximums de Patrick GARCIA E.I.

Applicables à compter du 10 février 2026

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Zone	Zone très tendue	Zone tendue	Autre zone
Montant maximum TTC	12,10 € / m ²	10,09 € / m ²	8,07 € / m ²

Suivant indice du décret n° 2014-890 du 01/08/2014 modifié par l'arrêté du 17/07/25

- PROVIMO et ses conseillers ne sont pas habilités à rédiger d'état des lieux.
- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

- Location commerces, bureaux, entrepôts, terrains, garages

Honoraires : 30 % HT du loyer annuel hors charges, à la charge du preneur.

- Cession de bail

Honoraires : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

- Vente Immobilier Professionnel ou Commercial

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 50 000 €	5 000 € HT
Supérieur ou égal à 50 000 €	10 % HT

AVIS DE VALEUR

- Dans le cadre d'une mise en vente ou en location : offert
- Maison, appartement, immeuble, garage, terrain : 180 € TTC
- Local professionnel : 300 € HT